

**Conseil Communal
Aigle**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL (2/2018-2019)

DU 07 NOVEMBRE 2018 – SALLE DE L'AIGLON, AIGLE

Président : M. Nicolas BIFFIGER
Secrétaire : Mme Geneviève PERRENOUD
Scrutateurs : M. Santino BARTOLONE (en remplacement de M. Didier BADAN, excusé)
Mme Fabienne LA ROSA

Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à la Municipalité ainsi qu'au public et à la Presse. Il rappelle que la séance est enregistrée.

L'appel révèle la présence de 56 Conseillers communaux –12 excusés et 2 absents.

Le quorum est atteint.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Philippe BELLWALD (EA) : demande pourquoi la séance d'information de la Municipalité n'est pas traitée au point 1.5 « Communications de la Municipalité » et si le public peut rester.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : en accord avec les présidents de groupes et de partis, la Municipalité propose des séances d'information tout au long de la législature, comme elle l'a fait lors de la précédente législature, notamment pour répondre à la préoccupation légitime des Conseillères et Conseillers communaux qui trouvent que souvent l'information tient à manquer.

Vu que l'ordre du jour du Conseil communal était assez léger, la Municipalité a proposé au Président du Conseil de ne pas faire de séance du Conseil communal, mais de la remplacer par une séance d'information, puisque tout le monde avait agendé cette date. A l'issue de dite séance, chacune et chacun sera libre de s'exprimer, de poser des questions. Ce ne sont pas des sujets qui traitent de compétences particulières, ni la Municipalité ni le Conseil ne devront prendre de position ferme ou voter. Ce sont des dossiers assez complexes et certains seront traités ultérieurement, lors de prochaines séances du Conseil communal, avec le dépôt de préavis municipaux. La Municipalité pensait bien faire en organisant cette

séance d'information, alors que cela a pris des proportions exagérées. Normalement, cette séance n'est pas publique, toutefois le public peut rester.

M. Philippe BELLWALD (EA) : c'est la première fois en deux ans que la Municipalité organise une séance d'information et le Conseil est très content de pouvoir en bénéficier et espère que cela pourra être favorable également pour le public et la presse.

M. Alain GILLIERON (EA) : est-ce que la séance d'information est enregistrée et filmée ?

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : non, il faut prendre des notes.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Il se présente comme suit :

1. Appel, Adoption PV et communications

- 1.1 Appel
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 04 octobre 2018
- 1.4 Communications du Président
- 1.5 Communications de la Municipalité

2. Motions déposées

3. Postulats déposés

4. Interpellations déposées

5. Propositions individuelles

1.3 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 OCTOBRE 2018

M. Philippe BELLWALD (EA) : p. 8 concernant la discussion portant sur le Préavis 2018/14 et le vote : il faut lire : adopté à la **majorité** et non à l'unanimité.

M. le Président : les abstentions ne comptent pas. Ne sont pris en compte que les votes acceptés et refusés.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : l'important est que cela soit toujours calculé de la même manière.

M. Philippe BELLWALD (EA) : p. 11 intervention de M. Grégory DEVAUD, Municipal : il n'a pas compris le sens son intervention et demande si M. le Municipal peut la reprendre et donner une explication.

M. le Président : indique que M. Philippe BELLWALD pouvait intervenir durant la séance.

M. Philippe BELLWALD (EA) : intervenir durant la séance est une chose, le micro n'est pas toujours très bon et la retranscription écrite lui a paru difficile à lire.

M. le Président : propose à M. Philippe BELLWALD de poser ses questions au point 5 de l'ordre du jour « Propositions individuelles ».

M. Philippe BELLWALD (EA) : p. 13 : son intervention, 3^e alinéa, 3^e ligne : il faut lire « **PDCOM** » et non « pédicure ».

VOTE SUR LES MODIFICATIONS APPORTEES AU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité

1.4 COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Carnet noir

Décès le 30 octobre 2018 de Monsieur Raymond MÜLLER, Conseiller communal radical de 1975 à 1986. Une minute de silence est observée par l'Assemblée.

Courrier

- Reçu copie d'une lettre adressée à la Municipalité en date du 05.10.2018, par Mme Anne CROSET, concernant la mendicité à Aigle. Cette missive, ainsi que la réponse municipale sont à disposition des Conseillers.

Démissions

- **M. le Président** lit la lettre de démission, avec effet au 15 octobre 2018, de M. Michel BAYUNGA (PSA). Il lui souhaite une heureuse retraite :

« Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous entretenir que pour des raisons professionnelles, je ne suis plus en mesure de poursuivre dans la sérénité mes activités politiques au sein du Conseil communal. Depuis un certain moment, la conciliation des exigences de mon employeur quant au respect des horaires du travail fixés et mes engagements au niveau du Conseil communal est devenue de plus en plus difficile.

A 17 mois de mon départ à la retraite, je n'entends pas interrompre mon emploi auprès de Zwahlen & Mayr car j'ai une lourde charge familiale et de nombreuses personnes dépendent de mon assistance.

Je vous prie d'accepter ma démission au Conseil communal afin de décrisper le climat d'incompréhension de mon employeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération ».

- **M. le Président** lit la lettre de démission, de Geneviève PERRENOUD, secrétaire du Conseil communal avec effet au 30 juin 2019 :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe d'ores et déjà de mon intention de démissionner de mon poste de secrétaire du Conseil communal, avec effet au 30 juin 2019.

Pour raisons personnelles et professionnelles, il ne m'est malheureusement plus possible d'exercer pleinement ma fonction telle que décrite dans mon cahier des charges et c'est avec regret que je prends aujourd'hui cette décision.

Je tiens à vous remercier, ainsi que la Municipalité et le Secrétariat municipal, pour votre accueil et votre bienveillance à mon égard et vous souhaite, à chacune et à chacun, beaucoup de joie et de satisfactions dans l'exercice de vos diverses fonctions.

En vous remerciant de votre attention, je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, mes plus cordiales salutations ».

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

1 communication :

- il a répondu à M. le Conseiller communal Philippe BELLWALD (EA), par rapport à la séance d'information de la Municipalité.

4. MOTIONS DEPOSEES

Néant.

5. POSTULATS DEPOSES

5.1 (ALT-VER) POUR UNE CONTRIBUTION COMMUNALE A LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

LECTURE

Par **Bernard BOREL (ALT-VER)** des éléments principaux, dont les conclusions sont les suivantes :

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, les Conseillers communaux, de transmettre à une commission et d'inviter celle-ci à étudier l'opportunité de :

- s'associer aux efforts des collectivités publiques vaudoises qui s'engagent dans la coopération au développement et d'y contribuer par un montant de CHF 2.--/habitant, soit environ CHF 20'000.--/année à mettre au budget ;
- de permettre que cette somme d'argent soit aussi une manière de sensibiliser la population, en particulier scolaire, aux inégalités et aux solutions solidaires possibles ;
- de demander à la Municipalité de faire un préavis prenant en compte les questionnements soulevés par ce postulat.

DISCUSSION

M. Bernard BOREL (ALT-VER) : informe que tous les partis ont reçu ce postulat. **Demande à ce que ce postulat soit renvoyé à une commission.** L'idée étant que la Commune s'associe à la FEDEVACO pour soutenir des projets à l'extérieur d'Aigle, puis à soutenir également des projets locaux.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : il est demandé par postulat qu'une commission soit créée afin qu'elle distribue de l'argent, pour soutenir des projets à l'étranger à raison de CHF 2.--/habitant. Cela fait plus de CHF 20'000.— confiés à une commission et elle sera également amenée à prendre des décisions sur trois projets. Demande de reformuler précisément les conclusions de ce postulat, car l'énoncé n'a pas été bien compris. M. le Syndic informe qu'il n'a pas reçu le texte et précise qu'il donnera son avis (qui ne sera pas celui de la Municipalité).

M. Bernard BOREL (ALT-VER) : a demandé au Président du Conseil de transmettre ce texte aux chefs de groupes et en a averti les membres de la Municipalité, sauf M. le Syndic. Souhait que ce postulat puisse être discuté en séance de Municipalité ce lundi. Cela ne s'est pas fait. Voeu qu'une commission du Conseil communal étudie l'opportunité d'entrer en matière. Si elle refuse, le débat sera clos. Cela permet une discussion au sein du Conseil communal sur l'opportunité de voter ou non pour ouvrir une ligne budgétaire de CHF 2.--/habitant ou CHF 20'000.--/année. Cette proposition, la commission ad hoc pourra aussi la modifier, donc il n'y pas de décision définitive quant au montant ce soir, mais est-ce que le Conseil est d'accord qu'une commission étudie l'opportunité et rapporte au Conseil dans un second temps ?

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : surpris de cette demande. Ce débat a déjà eu lieu par le passé, à plusieurs reprises, au travers du budget. Il faut laisser la Municipalité faire les arbitrages sur la distribution d'argent aux œuvres de bienfaisance. Concernant le soutien d'œuvres de bienfaisance à l'étranger, la Municipalité a toujours eu l'attitude suivante et qui a bien fonctionné :

1. elle n'a jamais voulu donner une somme d'argent à l'étranger (Aigle est une petite commune et il n'est pas opportun de le faire). On peut comprendre qu'au niveau fédéral (vision plus importante) des projets à l'étranger soient soutenus ;
2. Toutefois, si un groupe ou une société aiglonne, ou encore un individu aiglon était impliqué dans un projet d'aide à l'étranger, la Municipalité entre en matière. Elle connaît bien la FEDEVACO, puisqu'elle a soutenu quelques projets dans lesquels des Aiglons étaient impliqués. Elle travaille bien et un des responsables vit à Aigle. La seule condition : il faut qu'un Aiglon soit impliqué pour donner de l'argent, il

faut un lien avec la Commune, aussi par respect pour les associations aiglannes. La Municipalité va maintenir sa position.

M. le Syndic propose de refuser le renvoi à une commission. Si le Conseil décide le contraire, et si c'est pour une somme d'argent, il faut transmettre à la COFIN.

M. Bernard BOREL (ALT-VER) : Ce n'est pas un système d'arrosoir que l'on demande. Les communes sont libres d'octroyer ou non leur soutien à différents projets. L'idée n'est pas que l'on donne à la FEDEVACO une somme et qu'elle en fait ce qu'elle veut en fonction des projets qui sont proposés, mais il y a un lien particulier entre la commune et un projet. On ne donne pas un blanc-seing à la FEDEVACO. Mais chaque année, la FEDEVACO pourra proposer un, voire plusieurs projets et si la Commune n'est pas intéressée, la FEDEVACO pourra continuer d'en proposer. Il faut comprendre que ce n'est pas une politique de l'arrosoir, mais bien une politique d'un soutien ciblé, décidé au niveau communal, par la commission. **Pour approfondir la discussion, il serait utile qu'une commission soit nommée.**

M. Frédéric BORLZ, Syndic : soit c'est de l'arrosoir : il y a un montant au budget et il faut le dépenser, soit cela ne sert à rien. La Commune a de l'argent pour soutenir des projets à l'étranger, le critère étant qu'un ou plusieurs Aiglons soi(en)t impliqué(s). **Si c'est pour continuer de la sorte, il faut refuser ce postulat.**

M. Fabrice COTTIER (PLR) : le postulant, M. Bernard BOREL qui dépose ce postulat : impression que c'est un conflit d'intérêt puisque M. Bernard BOREL fait partie de la FEDEVACO. Concernant les CHF 2.--/habitant, les grandes communes proposent un montant inférieur à cette somme. La commission pourrait définir sur le montant à donner, mais imposer CHF 2.--/habitant dans le postulat ne semble pas adéquat. **Demande de refuser de transmettre ce postulat à une commission.**

M. Bernard BOREL (ALT-VER) : c'est la commission qui décidera si le montant accordé sera plus ou moins de CHF 2.--/habitant, c'est à titre indicatif. Il n'y a pas conflit d'intérêt alors que l'on est bénévole dans une association. Il explique qu'il a effectivement de l'intérêt pour le tiers-monde, pour l'égalité dans le monde et qu'il ne souhaite pas que ce monde soit un monde de riches, si c'est cela la mention de conflit d'intérêt, il est prêt à l'assumer.

M. Louis GOY (ALT-VER) : M. Bernard BOREL est une personnalité qui est connue pour son engagement humain. Ce n'est pas le postulat de M. Bernard BOREL mais celui du groupe ALT-VER. Ce qui est intéressant dans ce postulat, c'est la notion pédagogique qui implique la jeunesse dans une réflexion sur les enjeux entre les échanges Nord-Sud, entre les pauvres et les riches, etc. C'est la jeunesse actuelle qui viendra un jour siéger au Conseil communal et elle a le droit d'avoir des réflexions intéressantes qui sont comme un travail pratique entre un cours de géographie et un cours d'histoire et qui s'implique dans un projet. Pour cette bonne raison, **il faut que la commission se penche sur l'effet pédagogique de ce postulat et qui, de fait, élimine complètement la proposition de M. le Syndic avec l'idée que cela soit transmis à la COFI.** Clairement, ce n'est pas à la COFIN de se prononcer sur un aspect pédagogique.

VOTE SUR LE RENVOI DU POSTULAT A UNE COMMISSION AD HOC

Accepté : 30 à la majorité - Refusé : 19 - Abstention : 6

Ce postulat est renvoyé à une commission ad hoc.

6. INTERPELLATIONS DEPOSEES

Néant

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. François DELADOEY (UDC) : Question à la Municipalité quant au remplacement des fenêtres du Bâtiment 54 et la pose d'une isolation dans les combles, cela fait partie d'un préavis voté en 2015. Constat est fait que ce sont toujours les vieilles fenêtres qui sont en place.

Mme Isabelle RIME, Municipale : les fenêtres sont en cours de changement. Le Bâtiment 54 est classé en note 3, ce qui signifie que la Commune a travaillé avec le Canton pour trouver les fenêtres adéquates. L'adjudication a eu lieu ce printemps et les travaux ont débuté durant les vacances scolaires. Les fenêtres des WC et du couloir ont été changées. L'objectif est qu'à l'été 2019 tout soit terminé y compris l'isolation du toit.

M. François DELADOEY (UDC) : remercie Mme la Municipale. Il est dit que les travaux se font durant les vacances scolaires et souhaite qu'ils ne débordent pas pendant la période scolaire, ce qui a été le cas pour les travaux du préau, ce qui n'est pas idéal.

Seconde question : Le socle de la sculpture « Orbite » a été déposé dans le préau des petits élèves. Or on peut constater qu'avant et après les cours, les petits enfants vont escalader sur la sculpture et que cela s'avère dangereux. Est-ce que cette sculpture, avec ses grandes boules qui réfléchissent directement sous les fenêtres du Bâtiment 54 et dans le préau du collège Michel-Mayor va rester à cet emplacement ?

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : les grosses boules qui réfléchissent la lumière ne sont pas installées pour ennuyer les enseignants ni les élèves. Cet endroit a été choisi, car on voit cette sculpture depuis la rue, depuis la cour, depuis le préau. C'est une sculpture qui peut être déplacée facilement, toutefois, il faut attendre un peu et voir si elle peut être déplacée dans un autre endroit qui serait plus apprécié. Cette œuvre a rencontré un succès extraordinaire auprès du public durant cet été lorsqu'elle était exposée. La Municipalité prend note des remarques et reste ouverte à des idées d'installation. Des clôtures peuvent être mises autour, afin que les enfants n'y grimpent pas. Les enseignants seront consultés pour trouver la meilleure alternative.

M. François DELADOEY (UDC) : remercie M. le Syndic et indique que la confiance prévaut.

Constat que dans le préau des grands enfants, un toboggan a été installé pour les petits élèves. Les petits n'y ont pas accès durant la récréation. Ce n'est pas ce qui est le plus efficient, le plus efficace.

M. Philippe KAPPELER (EA) : n'a pas compris si le postulat ALT-VER déposé précédemment a été renvoyé à la COFIN ou à une commission ad hoc.

M. le Président : répond qu'il a été renvoyé à une commission ad hoc.

M. Samuel OBI (ALT-VER) : question à la Municipalité : certains Conseillers ont participé à l'atelier participatif du nouveau Plan directeur communal. Lors des nombreuses discussions, la question de l'avenir des trains TPC à Aigle a été soulevée. Quel est l'état d'avancement de l'étude des TPC concernant le futur tracé commun des lignes AL et ASD ? Est-ce que la Municipalité peut déjà présenter des résultats ou des résultats intermédiaires ? Quand est-ce que cette étude sera rendue publique ?

Mme Maude ALLORA, Municipale : répond que ce sont les TPC qui devront communiquer. Pour le moment, la Commune n'a pas plus d'information.

M. Louis GOY (ALT-VER) : question quant au futur Gymnase d'Aigle : ce point n'est pas à l'ordre du jour de la séance de présentation de la Municipalité de ce soir. Il souhaite savoir si la Municipalité a été informée que Mme Cesla AMARELLE est venue faire une présentation au Gymnase de Burier à l'ensemble des enseignants et qu'Aigle a été citée, mais malheureusement pas toujours de manière constructive, ce qui est décevant. Si une recherche est faite sur « Google » : « Gymnase provisoire », on tombe assez rapidement sur l'historique du Gymnase de Morges qui est assez exemplaire, vu qu'il était censé être un grand gymnase comme celui qui viendra un jour à Aigle. Un gymnase est un sujet évolutif. La Commune de Morges a fait des propositions au Canton pour débiter l'installation provisoire d'un gymnase. Elle a commencé avec plus de 180 élèves, puis progressivement jusqu'à 500 élèves et ils se sont rendus compte que cela n'allait plus dans ces conditions et, que, progressivement, c'est devenu le gymnase définitif qu'il y a aujourd'hui. Où en est la Municipalité par rapport à ce projet de Gymnase à Aigle ?

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : il a déjà été répondu à cette question à plusieurs reprises lors de précédentes séances. La Municipalité a anticipé l'implantation d'un gymnase à Aigle. Elle a tout d'abord découvert dans un document qui n'avait rien à voir avec l'implantation d'un gymnase, les statistiques de l'évolution des élèves qui fréquentaient le gymnase, il y a de cela 10 ans ; document publié par Mme Anne-

Catherine LYON. En le lisant, la Municipalité a compris le besoin de construire des gymnases sans même que ceci soit affirmé par le Conseil d'Etat. A partir de là, elle a commencé à essayer de réunir la région autour de cela, ce qui a été fait par les Syndics, sauf celui de Bex qui souhaite que le Gymnase soit implanté dans sa commune. Globalement, toute la région a commencé à se manifester pour dire qu'elle est intéressée par un gymnase. Ensuite, la Municipalité a continué son travail de « lobbying » pour finalement avoir une réflexion à l'interne en nommant une commission qui est représentée par des partis et des citoyens, de manière à anticiper un sujet que le CE n'avait de loin pas affirmé. Ce qui a conduit ce même CE à communiquer officiellement à deux reprises sur le fait qu'il y aurait un gymnase dans le district d'Aigle et que la Commune était un choix idéal, malgré une certaine vivacité du concurrent sur la commune de Bex. Où en est le dossier : on rencontre des difficultés dans la planification cantonale, difficultés gérées par le CE (pas par le Grand Conseil, ni par la Municipalité d'Aigle). La COFIN du GC a accès à ce genre d'information. Le dossier avance et on attend avec impatience des prises de position plus claires de la part du CE. Les contacts ont été multipliés dans la 1^e partie de cette année et durant l'été. Dans le cadre de la sphère de compétence de la Commune, c'est difficile d'aller plus loin. Ce n'est pas la Municipalité qui peut décider. La pire des choses serait de trop tergiverser, de savoir si, par exemple, le site était le bon ; dans ce cas, on donne une porte gigantesque au CE pour dire que ce n'est pas clair et que la discussion s'arrête à ce sujet. C'est une situation qui est un peu délicate. La liste des investissements que le CE doit faire, est gigantesque. Une deuxième chose catastrophique : le fait d'agrandir Burier. Il faut que le Conseil communal propose des idées d'actions concrètes qui sont les bienvenues et que la Municipalité étudiera. M. le Syndic indique que la Municipalité a fait son travail.

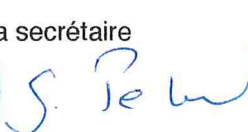
M. Louis GOY (ALT-VER) : le Conseil Communal a voté une résolution. Est-ce que la Municipalité a écrit au CE pour mentionner que le Conseil communal est solidaire sur ce projet ?

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : La résolution a été transmise aussi bien à M. Pascal BROULIS qu'à son Chef de service, responsable de la construction des bâtiments et de la planification.

M. le Président : remercie d'ores et déjà la Municipalité pour la séance d'information qui suit et informe l'Assemblée qu'à l'issue de celle-ci, une verrée sera offerte.

La séance est levée à 21h00

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président	La secrétaire
	
Nicolas BIFFIGER *	Geneviève PERRENOUD

